

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Carl Toupin

<https://www.cadre21.org/membres/d9b6604b1e502acf43e3ba35>

Date d'obtention : 2024-02-12 19:42:38

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Dans un premier temps, il faut rencontrer victime(s) et témoins(s) en utilisant la trousse sexto.

Il faut remplir le questionnaire avec eux.

Il faut déterminer s'il s'agit d'un acte malveillant ou non.

Dans le cas d'un acte malveillant, il faut contacter la police sans interroger le jeune qui est mal intentionné.

Dans tous les cas, il faut saisir les cellulaires afin de diminuer la propagation des échanges d'images. Les cellulaires seront remis à la police.

Il faut également garder en tête qu'il s'agit, souvent, de pornographie juvénile. Donc, il ne faut pas regarder ou posséder les images.

Il faut également contacter la police, même s'il ne s'agit pas d'un acte malveillant.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Toujours utiliser la trousse Sexto lorsque ce type d'intervention survient.

Dans les mises en situation, la collaboration ou non des acteurs impliqués vient modifier un peu les étapes d'interventions.

Quand le jeune collabore, l'utilisation du questionnaire permet de mieux cerner l'étendu du problème.

Dans le cas d'une non collaboration, c'est un peu plus difficile.

Dans tous les cas, s'il s'agit d'un acte criminel, il faut contacter la police.

Il y a tout de même eu une situation où il fallait référer le père directement à la police, puisque la personne à qui les images avaient été transmises était majeur et externe à l'école.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Avec un jeune qui ne collabore pas, la saisie du cellulaire pourrait s'avérer difficile.

Plusieurs jeunes réagissent agressivement pour de simples interventions dues à une utilisation inappropriée du cellulaire en classe ou dans les corridors. J'imagine facilement qu'un jeune mal intentionné ne voudra pas remettre son cellulaire.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

